

1- REGLE DE BASE

- Le chef pilote est responsable de la bonne conduite du stage. A ce titre, les stagiaires s'engagent à respecter les consignes du chef pilote
- Pour les stages à la Motte du Caire, l'hébergement se fait soit au camping, soit en gîte.
 - Pour le camping, les stagiaires doivent amener leur matériel (tente, duvet, etc...)
 - Pour le gîte, les frais d'hébergement sont à partagés par tous les stagiaires au prorata du nombre de jour passé.
- Les demandes d'inscription sont à faire par mail ou au club à Loup DOUMERGUE (loup.doumergue@gmail.com)
- Pour participer au stage, les stagiaires doivent être à jour de leur cotisation ET avoir un compte pilote alimenté
- En cas de stage complet, le chef pilote se réserve le droit de choisir les élèves en fonction de leur niveau, des conditions météo prévisionnelle, de l'objectif du stage

2- STAGE DEBUTANT

- Ces stages sont réservés aux élèves non breveté (pour les planeurs biplaces)
- Deux élèves au maximum par instructeur et par jour
- Un vol de 2h à 3h par jour (en fonction de la météo)
- Pas d'obligation de venir sur toute la durée du stage, mais 2 jours de vol minimum.
- Prix par jour, à titre indicatif, à la Motte du Caire : entre 90 et 150€
(1 Treuillée + vol de 3h + d'hébergement, en fonction du planeur et de l'âge du stagiaire)

3- STAGE PERFECTIONNEMENT

- Ces stages sont réservés aux élèves breveté et lâché treuil
- Un élève par instructeur / jour
- Un vol long par jour (en fonction de la météo)
- Pas d'obligation de venir sur toute la durée du stage, mais 2 jours de vol minimum.